



## Contrat de prestations entre

<b>Prénom / Nom</b> .....	<b>Cabinet</b> .....
<b>Rue</b> .....	.....
<b>Code postal/ Localité</b> .....	.....
<b>Courriel</b> .....	<b>Nr. Tel</b> .....
<b>et</b>	
Santé des animaux de rente Suisse, <b>Santé Bovins Suisse SBS</b> , Rütli 5, 3052 Zollikofen	
<b>Offre de services par le/la vétérinaire à titre individuel :</b>	
- Je souhaite bénéficier du <b>paquet de services complet Santé Bovins Suisse destiné aux vétérinaires</b> (y.c. les prestations proposées par le SSV) <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span>	
- Je m'intéresse également à une collaboration avec la SBS et le SSV et me déclare prêt à effectuer des visites d'exploitation pour le compte du SSV ou de la SBS auprès de mes clients. ( <b>Attention</b> : la prise en charge des visites n'est possible que dans les exploitations ayant conclu une convention sur les médicaments vétérinaires avec le cabinet susmentionné !) <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span>	
<b>Adhésion à l'Association suisse pour la santé des ruminants :</b>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

### Bases

Le/la vétérinaire soussigné(e) et Santé Bovins Suisse SBS concluent un contrat prestations (convention SBS) sur la base de l'offre en vigueur (offre de services Santé bovine Suisse, SBS).

### Mode de facturation

La facturation de la cotisation annuelle pour l'offre de services a lieu au cours du premier semestre de l'année fiscale, sur la base de la liste des tarifs en vigueur sur notre site Internet [www.rgs-ntgs.ch](http://www.rgs-ntgs.ch). Si des services supplémentaires sont achetés, ils sont facturés séparément à des tarifs réduits pour les bénéficiaires de prestations de service.

### Responsabilité

Les prestations convenues de la SBS sont fournies en toute bonne foi. Les prétentions des partenaires de la convention l'un envers l'autre en matière d'indemnisation de dommages sont exclues, sauf si elles reposent sur une intention ou une négligence grave.

Santé des Animaux de Rente Suisse SARS

**Santé Bovins Suisse SBS**

Rütli 5

3052 Zollikofen

[www.rgs-ntgs.ch](http://www.rgs-ntgs.ch)

[info@rgs-ntgs.ch](mailto:info@rgs-ntgs.ch)



### **Résiliation**

La convention peut être résiliée réciproquement par écrit pour la fin de l'année fiscale, moyennant un préavis d'au moins trois mois. En l'absence de résiliation, la convention est automatiquement reconduite.

### **Lieu de juridiction et droit applicable**

Le lieu d'exécution et le siège juridique compétent pour les partenaires de la convention est le siège de Santé des animaux de rente Suisse et SBS à Zollikofen, Berne. Le rapport juridique est soumis au droit suisse.

### **Conditions générales de vente**

La SBS se réserve le droit de modifier les conditions générales et les tarifs en respectant le délai de préavis.

Lieu et date :

Le/la vétérinaire (signature) :

-----

-----

Martin Kaske, Fachlicher Leiter RGS

Judith Peter-Egli, Operative Leiterin RGS

Sandra Strauss, Geschäftsleiterin NTGS

Santé des Animaux de Rente Suisse SARS

**Santé Bovins Suisse SBS**

Rütti 5

3052 Zollikofen

[www.rgs-ntgs.ch](http://www.rgs-ntgs.ch)

[info@rgs-ntgs.ch](mailto:info@rgs-ntgs.ch)